

L'hon. M. GARDINER: L'honorable député n'a pas encore compris mes explications. Le prix de 80c. fixé par le présent bill est le prix qui sera fixé à Fort-William en se basant sur le prix du marché mondial; il n'a rien à faire avec le prix fixé par le Gouvernement. Le ministre pourra appliquer cette disposition, même en dépit du fait que nous avons fixé un prix de 80c. en vertu du bill 63.

M. QUELCH: Eh bien, je regrette que le ministre n'ait pas vu jour de fixer le prix à 80c. Je m'aperçois que mon temps est épuisé de sorte que je devrai revenir sur cette question en comité. Cependant, il renferme plusieurs autres articles qui rendront la mesure inapplicable sous sa présente forme à la circonscription que je représente. Par exemple, il faut que 135 townships soient atteints avant de déclarer que la récolte a manqué dans une région. D'autre part, tous les cultivateurs sont obligés de contribuer en vertu de ce plan.

Supposons que ma circonscription qui comprend une partie de la zone desséchée en permanence, compte 80 townships où la récolte est moins de cinq boisseaux à l'acre, les cultivateurs ne pourront bénéficier des dispositions du présent bill.

L'hon. M. GARDINER: N'est-il pas aussi juste qu'ils contribuent ainsi que d'obliger toute la population à contribuer au paiement de ce prix de 80c?

M. QUELCH: Mais l'Ouest contribue environ 100 millions de dollars au reste du Canada. Je soutiens que nous sommes parfaitement justifiables de demander que l'on nous rembourse une partie de cette somme. Je le répète, une mesure qui impose cette contribution à une région comprenant 80 townships où le récolte a absolument manqué n'est guère juste si, après avoir contribué à ce plan, elle lui dit; "cette région n'est pas assez étendue pour que le gouvernement fédéral intervienne; mettez-vous sous le secours direct".

Je reviendrai sur cette question en comité.

M. DONNELLY: S'ils récoltent moins de 5 boisseaux à l'acre, ils touchent \$2.50 par acre.

M. QUELCH: Seulement si la zone en question a une certaine étendue.

M. PERLEY (Qu'Appelle): Nous désirons terminer la session la semaine prochaine, du moins pour samedi prochain. Nous délibérons sur plusieurs bills à la fois, et nous étudions d'un même coup les projets de loi nos 63 et 83.

[M. Quelch.]

A diverses reprises, le ministre a consacré en tout six heures, cinq heures ou plus à la Chambre et une heure à Regina, dans un discours qui a été irradié, à l'exposé des différentes propositions énoncées dans ces deux projets de loi, pour expliquer au public et surtout à la population de l'Ouest le sens exact de ces mesures législatives. Et après les remarques de l'honorable préopinant (M. Quelch), les honorables députés peuvent juger de la confusion qui règne dans les esprits. Il a lu le bill plusieurs fois. Il l'a certes lu plus souvent que n'importe quel cultivateur de l'Ouest, et ses idées semblent à la députation quelque peu embrouillées sur la portée exacte de ces mesures législatives.

M. MARTIN: C'est la faute de l'honorable député.

M. PERLEY: Je dirais qu'il est d'un niveau intellectuel moyen, peut-être même un peu supérieur à la moyenne, de sorte qu'il est facile de comprendre quels sont les sentiments des autres. Je regrette que des bills de pareille importance n'aient pas été présentés plus tôt dans la session, car on aurait pu les faire étudier convenablement, non par le comité plénier de la Chambre mais par un comité parlementaire, sans doute par celui de l'agriculture, qui me paraît des meilleurs cette année. Je considère que ce problème est d'ordre économique, et qu'il importe de l'aborder avec prudence et sagesse, comme problème national. J'ai toujours cherché le côté pratique dans les observations que j'ai formulées. Je crois que la présentation des bills nos 63 et 83 ainsi que la déclaration du ministre, le 16 février, sur la modification de la politique agricole, ont contribué plus que tout autre facteur des annales parlementaires à troubler les esprits dans l'Ouest canadien. Il est vrai qu'à la suite de représentations formulées de toutes parts dans l'Ouest, y compris celles de la conférence dite Bracken, les bills ont subi une refonte complète. Je m'attribuerai une part des mérites qui découlent de ces modifications, puisque l'Ontario a été inclus dans le bill n° 63 après que j'en eus fait la suggestion dans mon discours sur l'exposé budgétaire.

L'hon. M. EULER: Je crains que l'honorable député ne s'abuse.

M. PERLEY: Ma foi, si j'omettais de m'attribuer une part des mérites, je craindrais que mes honorables vis-à-vis négligent ce détail. Les déclarations que faisait hier soir le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) sur la moyenne des prix des trente dernières années m'ont fortement encouragé. Il paraît partager mon optimisme, et s'il consentait à refondre de nouveau ces projets de loi il pourrait y insérer